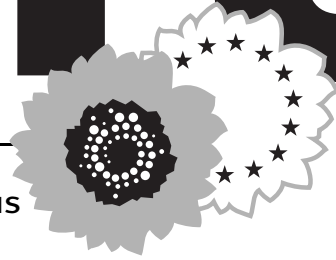




# Vert

CONTACT

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION  
DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS



557  
supplément à  
Vert Contact n°557

DU 19 AU 25  
FÉVRIER 2000

7 FRANCS  
1,06 EURO

## Conseil national interrégional (CNIR) des 12 et 13 février 2000

### Compte-rendu des décisions

#### Amendement au projet de budget 2000 présenté par le Collège Exécutif.

Le Cnir demande la mise en place d'une commission tripartite (3 membres du CE, 3 membres du Cnir, 1 député-e Vert-e, 1 député-e Vert-e européen-ne, 1 membre du Cabinet de DV) chargée d'étudier un nouveau projet de presse pour les Verts. Le Cnir décide de l'augmentation du pourcentage de reversement du financement public (toutes enveloppes additionnées) aux Régions de 38 à 45 %. Suite à cette dernière décision, l'examen du budget 2000 est renvoyé à la réunion du Cnir d'avril 2000.

#### Débat sur la marée noire de l'Erika

À la suite des dernières infos d'ANALYTIKA, très vite infirmées par le MATE (merci le CEDRE), nous posons la question : qui va payer ? (...)

La vérité sur les analyses pose la question une deuxième fois de la responsabilité engagée et de la capacité de notre exécutif englué, à riposter à propos de cette crise. Dans une situation aussi simple comment se fait-il que les services de la santé et fiscaux de la République n'interrogent pas le Conseil d'Administration de TOTAL sur la clarification de la situation au sujet de la toxicité de leur produit et de leur proposer un plan de remboursement à moyen terme afin de payer les dégâts provoqués ? En plus du nettoyage des plages, la multinationale pourrait réfléchir au paiement des soins et des pensions d'invalidité aux bénévoles qui y sont peut-être encore à cette heure.

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 12 et 13 février 2000 en disant "Assez !" réclame de toutes ses forces que les médias cessent de reculer devant leurs responsabilités, qu'ils interrogent TOTAL

et que TOTAL démontre l'innocuité des déchets industriels spéciaux transportés par l'Erika pour se laver de l'ignoble. Ce sont ceux qui ont voulu gratter leurs 50 % annuels de bénéfices dans leurs fauteuils qui doivent renoncer à une part du gâteau, TOTAL and Co (c'est-à-dire l'Etat français puisque celui-ci est actionnaire à 51 % de TOTAL-FINA) doivent payer sur leurs dividendes, que le coût de l'opération se retourne contre les responsables, que leur politique "de bénéfice à tout crin" soit condamnée par leurs administrateurs, enfin que la leçon se généralise pour arrêter le massacre de la Terre.

#### Code des sanctions internes

Le Code des sanctions internes amendé par le CNIR est adopté. Il est disponible au Secrétariat national.

#### OGM

Avec les Indiens de la Caravane Transcontinentale, 200 militants ont fauché en juin 1999, une parcelle de colza transgénique à Gaudiès en Ariège.

Six mois plus tard, trois Verts et deux Confédération Paysanne sont mis en examen. Les peines encourues pour chaque militant vont jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 500 000F d'amende, non compris 277 000F de dommages et intérêts réclamés par le CETIOM (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains). Les inculpés demandent que le Cnir prenne clairement position sur les OGM (...)

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 12 et 13 février 2000, demande l'arrêt immédiat de toutes les mises en culture d'organismes génétiquement modifiés et l'instauration d'un moratoire de deux ans sur toutes les expérimentations.

Le Conseil national interrégional des Verts demande aux députés Verts d'intervenir dans ce sens et en particulier lors des débats sur les lois bioéthiques.

Le Cnir appelle au soutien financier des inculpés dont le procès aura lieu à Foix en juin 2000.

#### Fragilité et vulnérabilité de la Démocratie

Nous ne pouvons que constater que les populations européennes ne sont pas immunisées contre la démagogie de type xénophobe et ultra nationaliste. (...) Dans les circonstances actuelles, il y a incohérence à considérer les partis qui ont de telles références, publiquement revendiquées, comme Monsieur Le Pen ou Monsieur Haider, comme des partis légaux et à s'opposer dans le même temps à ce qu'ils entrent dans la vie politique lorsqu'ils atteignent 25 % des suffrages.

C'est pourquoi : Le Conseil national interrégional des Verts réuni les 12 et 13 février 2000 demande au gouvernement français, qui assumera la présidence de l'Union européenne, durant le deuxième semestre 2000, de prendre l'initiative pour que soient clairement définies les bases déontologiques des partis politiques européens permettant la mise hors la loi de facto de tout parti qui se revendique ouvertement de théorie raciste, xénophobe et/ou discriminatoire, ce qui éviterait des situations "à l'autrichienne"

#### Chasse de nuit

La droite va utiliser sa fenêtre parlementaire pour faire passer un texte autorisant la chasse de nuit. En contradiction avec l'esprit de la directive oiseaux, il est aussi contraire au projet de loi élaboré par le gouvernement, lequel est pourtant déjà favorable aux chasseurs sur ce point. La chasse de nuit est aujourd'hui interdite dans le code rural, même s'il y a de nombreuses dérogations. Il s'agit, par ce texte, de la rendre légale. (...) Le Conseil national interrégional des Verts réuni les 12 et 13 février 2000 considère que le texte déposé par la droite dans sa

fenêtre parlementaire ne doit en aucun cas être voté. Quelles que soient les pressions exercées par les chasseurs, les voix de gauche qui se mêleraient aux voix de droite n'en tireraient aucun bénéfice. Seule la droite en sortirait renforcée. Les Verts se donneront les moyens de connaître les votes faits sur ce texte et les députés de la majorité plurielle qui, à titre individuel, le voteront ou s'abstiendront pour le laisser passer grâce aux seules voix de la droite, ne pourront pas compter sur le soutien des Verts lors des prochaines législatures.

#### Droits à polluer

Le Conseil national interrégional des Verts réuni les 12 et 13 février 2000 décide le renvoi des motions sur les marchés des droits à polluer à un débat inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Cnir.

#### Pour une nouvelle politique de l'immigration par étapes.

Étape 1 : Il faut assainir la situation catastrophique pour beaucoup par la régularisation de tous les sans-papiers. (...)

Le Conseil national interrégional des Verts considère que conserver 60000 déboutés de la régularisation et 100 à 200000 sans-papiers supplémentaires qui n'ont pas fait la demande individuelle de régularisation, c'est conserver un problème non résolu. (...)

Le Conseil national interrégional des Verts respecte la volonté de maîtrise de leur lutte par les sans-papiers eux-mêmes et considère qu'il est de la responsabilité du parti des Verts de mener la bataille politique pour la régularisation. Cette responsabilité ne peut se limiter en une prise de position consignée dans une motion, elle doit se traduire de nouveau publiquement. En conséquence, le Cnir prend les décisions suivantes :

La tenue d'une conférence de presse permettant aux Verts de dénoncer la situation de blocage

actuelle les Verts prendront contact avec les collectifs de sans-papiers, avec les organisations et les personnalités favorables à la régularisation massive des sans-papiers, pour envisager avec eux :

- la création d'un collectif national pour la régularisation des sans-papiers ;
- la rédaction d'un appel de personnalités à Jospin pour la régularisation et à la création de ce collectif national ;

Mandat est donné à la commission immigration de rencontrer les responsables aux questions d'immigration des autres partis politiques Le Collège exécutif des Verts est chargé de l'application de ces décisions et de prendre les initiatives complémentaires que réclamera l'actualité. La commission immigration sera, bien entendu, associée à ces travaux. Une information et un appel à s'engager pour l'application des présentes décisions seront réalisés en direction des groupes locaux.

#### Tchéchénie

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 12 et 13 février 2000,

A. se félicite de la prise de position (16.12.1999 à Tokyo) du Premier Ministre Lionel Jospin en faveur d'une intervention humanitaire en Tchétchénie sous les auspices de l'ONU et invitent l'Assemblée Nationale française d'organiser un débat sur la Tchétchénie.

B. demande que la Tchétchénie soit déclarée "zone de sécurité" de l'ONU sur la base de la Convention de prévention des Génocides de 1948 à l'identique de celles qui sont créées en Bosnie-Herzégovine par la résolution 824 de l'ONU. Il demande au gouvernement que la France saisisse la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

A. demande à la France d'accorder les visas et l'asile politique aux Tchétchènes qui le souhaitent. Le Cnir demande la déci-

sion d'une série de mesures de boycott : il se félicite d'abord de la suspension des financements provenant du FMI.

B. L'Union Européenne, mais surtout chaque Etat membre ou candidat à l'U.E., doit réviser individuellement ses positions prises en commun au sommet d'Helsinki et décider de sanctions économiques et financières complètes à l'encontre : du gouvernement russe, des financiers et des industriels du complexe militaro-industriel comme des mafieux au pouvoir.

C. Tous les transferts et transactions financières doivent être suspendus sans délai par les banques commerciales et financières. Les crédits à l'exportation (notamment ceux de la COFACE).

D. Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 12 et 13 février 2000, demande que les gouvernements européens acceptent la mise en place d'une législation exemplaire d'entraide judiciaire européenne, rapide et efficace, réclamée depuis des années par de nombreux juges européens aussi bien en matière criminelle que financière. Il faut geler les avoirs financiers des responsables et/ou mafieux russes, dont ceux de Berezovski, qui a déclenché cette guerre pour conserver sa mainmise sur le pétrole devant transiter par la Tchétchénie.

E. Le Conseil national interrégional des Verts demande à sa ministre, ses députés nationaux et européens, ainsi qu'à son Secrétaire national de prendre les initiatives politiques nécessaires à la réalisation de cette résolution.

F. Le Conseil national interrégional des Verts demande l'augmentation conséquente du budget de l'OSCE (100 fois inférieur à celui de l'OTAN)

G. Le Conseil national interrégional des Verts demande une diffusion importante auprès de l'opinion publique de la charte d'Istanbul de l'OSCE (adoptée les 18, 19 et 20 novembre 1999), comme le demandent les ONG

H. Le Conseil national interrégional des Verts demande la mise

SUITE PAGE SUIVANTE...

# Conseil national interrégional (CNIR) des 12 et 13 février 2000

... SUITE DE LA PAGE 1

un ouvrage du projet REACT (groupe d'experts pour une assistance et une coopération rapides).

## commission Santé

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 12 et 13 février 2000 valide la proposition de nouvelle responsable de la commission Santé : Catherine Boudigou (Pays-de-la-Loire)

## Pêche au bar

Le Conseil national interrégional réuni à Paris les 12 et 13 février 2000, demande à un des députés Verts d'interpeller le ministre, M. Glavany, à l'Assemblée nationale, au sujet de la pêche au bar en période de reproduction.

## Bilan politique

Le Conseil national des Verts, réuni à Paris les 12 et 13 février 2000, dans le souci de préparer efficacement le bilan périodique de la politique gouvernementale, demande aux commissions de mettre en place un dispositif de suivi continu de cette politique. Chacune d'entre elles fera part de ses propositions d'organisation au délégué aux commissions. Le suivi concernera non seulement l'accord Verts-PS mais tous les domaines dans lesquels une appréciation doit être portée (privatisations, fiscalité, Nord-Sud, construction européenne...) et l'ensemble des politiques développées par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (LOADT, transparence nucléaire, MOX, relation aux associations et au mouvement...).

## Sur la crise hospitalière.

Le mouvement hospitalier en cours est sans nul doute le plus important engagé depuis 25 ans par toutes les catégories de personnel soignant confondues - infirmiers, médecins, paramédicaux - dans les hôpitaux publics, pour la défense de la qualité des soins. (...) Cette crise hospitalière doit être l'occasion d'ouvrir avec les

usagers un large débat sur les missions et les moyens d'un système de santé pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 12 et 13 février 2000 :

1) apporte un soutien sans réserve aux personnels en lutte pour un service public de qualité, répondant aux normes de sécurité définies par l'intérêt du malade.

2) demande la rénovation du système de santé, avec une redéfinition des missions et des rôles respectifs de l'hôpital public, du système hospitalier privé et des médecins libéraux, et la création de filières de soins permettant une prise en charge globale des usagers : prenant en compte la Prévention ; permettant en particulier grâce à la CMU un accès universel aux soins pour tous ceux qui en ont besoin ; jouant le jeu de la démocratie sanitaire, désormais incontournable ; respectant les habitudes de pluralisme thérapeutique qui touchent déjà plus d'un usager sur quatre.

3) demande le recrutement immédiat des personnels indispensables à l'amélioration de la sécurité minimale dans les services en sous-effectifs et la remise à niveau budgétaire de nombreux hôpitaux publics en déficit, après audit.

4) demande que, tout en rationalisant aux mieux les dépenses de santé, les restructurations hospitalières prennent en compte l'impact socio-économique des regroupements ou fermetures sur le tissu social et l'aménagement du territoire.

5) demande que, tout en rationalisant aux mieux les dépenses de santé, les restructurations hospitalières prennent en compte l'impact socio-économique des regroupements ou fermetures sur le tissu social et l'aménagement du territoire.

6) demande que, tout en rationalisant aux mieux les dépenses de santé, les restructurations hospitalières prennent en compte l'impact socio-économique des regroupements ou fermetures sur le tissu social et l'aménagement du territoire.

7) demande que, tout en rationalisant aux mieux les dépenses de santé, les restructurations hospitalières prennent en compte l'impact socio-économique des regroupements ou fermetures sur le tissu social et l'aménagement du territoire.

8) demande que, tout en rationalisant aux mieux les dépenses de santé, les restructurations hospitalières prennent en compte l'impact socio-économique des regroupements ou fermetures sur le tissu social et l'aménagement du territoire.

9) demande que, tout en rationalisant aux mieux les dépenses de santé, les restructurations hospitalières prennent en compte l'impact socio-économique des regroupements ou fermetures sur le tissu social et l'aménagement du territoire.

10) demande que, tout en rationalisant aux mieux les dépenses de santé, les restructurations hospitalières prennent en compte l'impact socio-économique des regroupements ou fermetures sur le tissu social et l'aménagement du territoire.

11) demande que, tout en rationalisant aux mieux les dépenses de santé, les restructurations hospitalières prennent en compte l'impact socio-économique des regroupements ou fermetures sur le tissu social et l'aménagement du territoire.

12) demande que, tout en rationalisant aux mieux les dépenses de santé, les restructurations hospitalières prennent en compte l'impact socio-économique des regroupements ou fermetures sur le tissu social et l'aménagement du territoire.

unique, public et privé confondus, dont l'articulation avec les caisses complémentaires (AGIRC et ARRCO) doit être redéfinie pour répondre à des exigences globalisées. Ces évolutions pour réussir ne doivent pas être brutales mais constituer un horizon d'amélioration pour tous, maîtrisé par tous les acteurs concernés.

Une retraite décente implique des mesures de compensation pour les carrières courtes (39 % des femmes et 85 % des hommes ont une carrière complète !) ou précaires. Les dispositifs existants de limitation des pertes de droits liés au chômage, à la maladie, à la préretraite, au nombre d'enfants... sont insuffisants et doivent être consolidés et harmonisés (salaires de référence basés sur la moyenne catégorielle, taux de validation partiels à supprimer, mécanismes de compensation à instaurer). L'accès aux droits doit être garanti pour tous, notamment pour les femmes au foyer en cas de divorce.

Une retraite complémentaire sera instaurée pour toutes les professions non salariées et non libérales qui n'en bénéficient pas, et adaptée à leur spécificité. La retraite doit, d'autre part, en toute logique de répartition, être la plus indépendante possible des cotisations individuelles accumulées (points de la retraite complémentaire), qui excluent ceux qui ne peuvent "contribuer". L'évolution des retraites ne doit pas être découplée de celle des salaires nets, comme constaté ces dernières années (perte de 10 % en pouvoir d'achat depuis le découplage). La prise en compte de la pénibilité du travail pourrait se faire par la modification ou l'annulation de la proratisation. L'entrée en retraite doit, par ailleurs, coïncider avec la cessation d'activité salariée. Il faut donc supprimer la pénalisation pour départ anticipé en cas d'annualités complètes ou les dispositifs d'attente de l'âge légal de liquidation avec décote du salaire et des droits. (...)

Les plans collectifs de départ en préretraite ne seront acceptables - tant que le taux de chômage ne sera pas passé en dessous des 3 % - que s'ils prévoient des

embauches "un pour un". Le départ choisi doit, en revanche, être facilité. Pour que la mesure ne soit pas réservée aux salariés des mieux payés, l'allocation compensatoire doit être d'autant plus élevée que le salaire de référence est bas. Elle ne doit donc pas être forfaitaire, mais intégrer une part inversement proportionnelle au salaire qui place le revenu entre le niveau de remplacement et le salaire, corrigeant ainsi les inégalités d'accès pour les bas salaires. Il doit en être de même de l'acquisition de droits qui ne doit pas être pénalisée pendant la durée du départ progressif. La définition du meilleur salaire doit d'autre part être indépendante de cette période.

Il faut stopper les régressions en cours, et notamment revenir à un nombre d'annuités égal à 37,5 ans pour le privé dès maintenant, et aux 10 meilleures années, en reconstituant les droits de ceux qui ont été pénalisés. Cette mesure est prioritaire et doit entrer en application le plus rapidement possible dans le cadre de la lutte contre le chômage.

Les évolutions de la société doivent être prises en compte. Les périodes d'études, d'activité salariée, de chômage, de formation continue doivent être prises en compte par des formules d'acquisition de droits pour les étudiants et apprentis et la validation de toutes les périodes d'interruptions subies ou choisies. Enfin un minimum retraite décent, garanti par les caisses (indépendamment du minimum vieillesse) doit être mis en place pour garantir un revenu décent à tous les allocataires (12,6 % des femmes et 0,4 % des hommes touchent des retraites inférieures à 2000F).

Devant la levée de bouclier contre les fonds de pension, le gouvernement cherche des voies de contournement et met en avant l'épargne salariale. C'est justement parce qu'ils se défont de cette distinction ambiguë (retraite / épargne / assurance vie) que les Verts appellent à un vaste débat sur le contrôle démocratique et sur les critères d'usage de l'épargne des ménages, salariés ou non. (...)

La gestion des caisses doit être améliorée par une révision

du paritarisme, par ailleurs en discussion : les personnes directement concernées (association de retraités notamment) doivent être associées et la représentativité des syndicats réformée pour prendre en compte la réalité du syndicalisme aujourd'hui.

Enfin, les questions de société de ce niveau ne peuvent être réglées selon le plus ou moins bon vouloir des pouvoirs en place sans contrôle citoyen. Un observatoire des retraites associant les plus largement toutes les personnes concernées doit voir le jour, qui ait comme mission l'anticipation des évolutions et la correction des inégalités.

## Municipales 2001

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 12 et 13 février 2000, fait siennes les préoccupations des Verts du Nord-Pas-de-Calais ci-dessous :

" Les Verts du Nord-Pas-de-Calais réunis en Conseil d'Administration Régional ce mercredi 2 février 2000 ont débattu de la préparation du Cnir des 12 et 13 février.

Ils regrettent les déclarations de certains de nos "leaders" nationaux qui prennent des positions sur les élections municipales sans débat préalable. Ils sont affligés que l'unique message du secrétaire national à la sortie des négociations avec le PS se limite à "le compte n'y est pas". Ils constatent que le débat sur le cumul des mandats n'est pas encore tranché, ce qui laisse place à toutes les supputations possibles pour certains, et à des négociations occultes qui tiennent plus de la course au mandat qu'à une vraie réflexion sur notre place dans l'élection municipale prochaine pour d'autres.

## Mandat du Collège Exécutif

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 12 et 13 février 2000, mandate le Collège Exécutif pour :

• revendiquer, conformément aux accords Verts PS, la mise en place d'une compensation proportionnelle pour les élections cantonales et législatives.

• rechercher avec nos partenaires un accord sur des principes ;

\* accord programmatique de gestion annoncé auparavant à tous les niveaux (commune, structure intercommunale, département) ;

\* accord ou refus de fusion, annoncé dès que possible avant le premier tour : une liste ne peut pas utiliser son score du premier tour pour refuser la fusion ;

\* accord sur une règle (règle d'Hondt) de répartition des sièges valant pour les listes d'union comme pour les structures intercommunales ;

\* compétition loyale évitant les agressions entre listes ou candidats - recommande aux groupes locaux et départementaux de revendiquer dans le cadre

d'éventuelles listes communes au 1<sup>er</sup> tour des municipales, la reconnaissance qui revient aux Verts soit :

\* un véritable accord programmatique d'Écologie urbaine ;

\* l'intégration dans les équipes municipales candidates, de véritables groupes Verts (20 % des candidats éligibles de la majorité plurielle en moyenne) porteurs du programme du deuxième parti de la majorité plurielle.

- décide de s'engager dans la campagne des élections cantonales, afin que des élus Verts puissent infléchir notamment la politique sociale, d'aménagement du territoire et des transports au sein des conseils généraux.

- précise que les Verts sont opposés au cumul des mandats et qu'ils exprimeront cette hostilité, même si c'est un candidat élu sortant de la majorité plurielle qui est dans cette situation.

- invite les groupes locaux à affirmer leur capacité et leur détermination à présenter des listes vertes et ouvertes au premier tour, dans un maximum de communes où cela est possible, à commencer par les plus grandes où notre poids politique est le plus fort.

- affirme qu'aucun accord ne se fera sans le respect mutuel du poids politique et des différences programmatiques entre les partenaires.

Dans les départements où le PS aura laissé le champ libre à des candidats Verts dans des cantons gagnables, il y aura désistement pour ses candidats au second tour, selon le principe du donnant-donnant, gagnant-gagnant. Dans le cas contraire, il n'y aura aucun désistement des Verts pour le second tour.

Dans tous les cas, les échanges de soutien aux cantonales (scrutin uninominal) ne sauraient se traduire par des obligations de listes communes au premier tour des municipales (scrutin partiellement proportionnel).

## Mandat de négociation de la délégation Verte à la rencontre Verts-PS du 16 février 2000.

A. Dans le cadre de la recherche d'accords départementaux, les Verts refusent de se conformer au principe de reconduction des sortants proposé par le PS.

B. Si les Verts contractent des accords avec le PS, en aucun cas les Verts ne se considéreront engagés par les accords que le PS peut conclure avec d'autres partenaires de la majorité plurielle. Les Verts ne sont tenus qu'aux accords qu'ils ont eux-mêmes approuvés.

C. Dans le cadre de la recherche d'accords départementaux, le principe de cohérence doit laisser la place à des exceptions

D. Comme il n'y a pas d'accord national avec le PS, il n'y a pas lieu de rechercher une charte commune pour les municipales et les cantonales.

**vert L'OURS**  
HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPEENS  
Rédaction : 107 avenue Parmentier, 75011 Paris  
Tél. : 01 43 55 10 01 - Fax : 01 43 55 16 15  
E-mail : vcontact@verts.imagine.fr  
Web : http://www.verts.imagine.fr  
Directrice de publication : **Jeanick Moriceau**  
Directeur de rédaction : **Jean-Luc Bennahmias**  
Secrétaire de rédaction : **Erwan Lecœur**  
Assistante de rédaction / photographe : **Julie Bériot**  
Mise en page : **Erwan Lecœur**  
Reporter : **Éric Marquis**  
Dessin de **Charlie-Hebdo** reproduits avec l'aimable autorisation de notre excellent confrère  
Imprimerie : **Presse Pluriel**, Paris - Tél. : 01 43 66 71 53  
Tirage : 10 000 ex. CPPAP n°68 242 - ISSN 0298-8089  
Ont aussi collaboré à ce n° : **Régis Édard, Serge Marolleau, Ruffin M'Paka, P. Yann Salaun**

**JE M'ABONNE À vert**  
supplément à vc 557  
HEBDOMADAIRE ÉDITÉ PAR ÉCODIF  
Abonnement individuel :  un an : 200 F  
Tarif spécial adhérent des Verts :  un an : 150 F  
Abonnement institutionnel :  un an : 300 F  
Chômeurs, étudiants... :  un an : 100 F  
Le nom, prénom et adresse de nos abonné(e)s sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec *Vert Contact*, sauf opposition motivée. Dans ce cas, la communication sera limitée au service de l'abonnement. Les infos pourront faire l'objet d'un droit d'accès et de rectificatif dans le cadre légal.  
Nom ..... Prénom .....  
N° , rue .....  
Code postal ..... Ville .....  
Tél. .... Fax .....  
Coupon à renvoyer avec votre règlement par chèque bancaire ou postal (exclusivement) à : **Vert-Contact, Service abonnement, BP 90, 75961 Paris Cedex 20 - Tél. : 01 43 66 16 05**

**JE REJOINS Les Verts**  
supplément à vc 557  
Nom .....  
Prénom .....  
N° , rue .....  
Code postal .....  
Ville .....  
Tél. ....  
Fax .....  
Profession .....  
Coupon à renvoyer (ne pas envoyer d'argent, vous recevrez sous peu un courrier) **Les Verts, service Adhésions - 107 av. Parmentier, 75011 Paris**

